

4^{ème} JOURNEE NATIONALE DU DROIT DE LA PLAISANCE ET DU NAUTISME

Auditorium
Grande Arche
La Défense

7 juin
2019

ORGANISEE PAR ASSOCIATION LEGISPLAISANCE
<http://www.legisplaisance.fr/jdpn2019>

4 tables rondes
Echanges
Témoignages
Analyses
Débats...

Le développement de la plaisance collaborative : quels bilan, impacts et potentialités pour les ports et la filière nautique ?

Depuis quelques années, les **pratiques collaboratives** de la plaisance se développent. Dès 2016, Legisplaisance s'était saisie de cette économie en plein essor lors de la 1^{ère} Journée Nationale du Droit de la Plaisance et du Nautisme avec une présentation des pratiques collaboratives émergentes telles que la **conavigation**, la **location entre particuliers**, la **location à quai** ou encore les navires en **multiropriété**. Le **temps économique** étant plus rapide que le **temps juridique**, ces pratiques se sont développées parfois autour d'un contexte réglementaire qui reste encore à préciser et à harmoniser.

Au cœur du sujet, la question de l'**usage commercial** ou non orientera les débats et réflexions puisque le législateur a pris des dispositions spécifiques en fonction de cette qualification. Une des limites observées est la proposition commerciale « déguisée » sous forme d'annonce sans but lucratif en valorisant le coût d'une sortie en mer bien au-delà du coût réel de celle-ci. De récents rapprochements voire **rachats par des professionnels** des plateformes collaboratives renforcent a fortiori le débat.

L'**absence d'harmonisation** de la réglementation avec une application différente selon les acteurs soulève également des conséquences importantes en termes de **responsabilités** et d'**assurances** entre les différents acteurs. Enfin, avec un recul de quelques années, cette 4^{ème} Journée donne l'occasion du **retour d'expérience** des dispositifs mis en place, mais également les **perspectives d'évolution** pour chacun des acteurs du marché, sous l'angle : **économique, social, démographique, politique et juridique**.

Un évènement
Legisplaisance



Sous le parrainage de



Avec le soutien de



En partenariat avec





#Legisplaisance #jdpn2019



@Legisplaisance

PROGRAMME INDICATIF

8h45 – ACCUEIL DES PARTICIPANTS & CAFE DE BIENVENU

9h30 Discours introductif de **M. Jérôme HEILIKMAN**, Président de l'association Legisplaisance

9h45 Allocution d'ouverture de **M. Thierry COQUIL**, Directeur des Affaires Maritimes et Délégué Mer et Littoral

QUALIFICATION DU NAVIRE ET DE SES USAGERS

Animateur : François MANDIN, Maître de conférences – UFR Droit de l'Université de Nantes

10h
11h

M. Xavier NICOLAS, Chef de la mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques, Direction des Affaires Maritimes, Ministère de la transition écologique et solidaire

Inspecteur du travail ou Déléguation à la Mer et au Littoral

Magistrat (Sous réserve)

RESPONSABILITES JURIDIQUES ET ASSURANCES

Animateur : Geneviève REBUFAT – Avocate au Barreau de Marseille

11h
12h

Me Henry JEANNIN, Avocat au Barreau de Paris

M. Lionel BOISMERY, Président d'April Marine

Gestionnaire port fluvial et Gestionnaire port de plaisance

30 ' séquence d'échanges

12H30 – 14H : COCKTAIL DEJEUNATOIRE AU RESTAURANT DE LA GRANDE ARCHE

CONCURRENCE ENTRE ACTIVITES COLLABORATIVES ET MODELES « HISTORIQUES » : QUELS IMPACTS SUR LES METIERS DE LA FILIERE NAUTIQUE ?

Animateur : Thomas DUPEYRAT, Odyssée Développement

14h
15h30

M. Jimmy PAHUN, Député de la 2^{ème} circonscription du Morbihan

M. Eric MABO, Fédération des Industries Nautiques

M. Laurent CALANDO, Cofondateur et DG de SamBoat & **M. Loïc BONNET**, Président fondateur de Dream Yacht Charter

IMPACTS ET ADAPTATIONS FACE A UNE NOUVELLE CLIENTELE POUR LES PORTS ET STATIONS DU LITTORAL

Animateur : Adrien SANQUER – Société Wiinch

15h30
17h

M. Philippe RICHARD, CEO de PhRI strategy

Elus d'une commune du littoral

M. Thierry SERAY, Associé fondateur, analyse sociétale du sport et prospective, Agence CODEZERO

30 ' séquence d'échanges

17H30 - REMERCIEMENTS ET CLOTURE DE LA JOURNEE



#Legisplaisance #jdpn2019



@Legisplaisance

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : Vendredi 7 juin 2019

Horaires : 8h45 – 17h30

Lieu : Auditorium de la Grande Arche de la Défense

Tarifs inscription

Adhérents Legisplaisance : 60 €

Non adhérents : 120€

Etudiant : gratuit (s/justificatif) hors cocktail déjeunatoire (20€)

Accès Grande Arche de la Défense

Transport en commun : RER A, Metro ligne 1, Tram ligne 2

Bus : 73, 141, 158 ,159

Taxi : station à côté du CNIT

Uber : Point Pick Up à proximité



Colloque satisfaisant à l'obligation de formation continue des Avocats

INSCRIPTIONS EN LIGNE

<http://www.legisplaisance.fr/jdpn2019>

CONTACT

legisplaisance@gmail.com

